

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 19 septembre 2013

Projet de loi

établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2014 (LBu-2014) (D 3 70)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 69, 96, 97, 108, 152, 154 et 156 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993,
décrète ce qui suit :

Chapitre I Contributions publiques

Art. 1 Perception des impôts

Le Conseil d'Etat perçoit les impôts conformément aux lois en vigueur.

Art. 2 Perception des centimes additionnels

Il est perçu en 2014, au profit de l'Etat, les centimes additionnels prévus au chapitre II de la présente loi.

Chapitre II Centimes additionnels

Art. 3 Personnes physiques

¹ Il est perçu 47,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

² En application de la loi accordant une indemnité et des aides financières annuelles de fonctionnement à des institutions de maintien, d'aide et de soins à domicile pour les années 2012 à 2015, du 20 avril 2012 (loi 10862), il est perçu, en 2014, 1 centime additionnel supplémentaire, par franc et fraction de

franc, sur le montant des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Art. 4 Personnes morales

Il est perçu :

- a) 88,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales;
- b) 77,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales.

Art. 5 Successions et enregistrement

Il est perçu :

- a) pour les successions ouvertes après le 31 décembre 2013, 110 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus aux articles 19 à 21 de la loi sur les droits de succession, du 26 novembre 1960; les successions ouvertes avant le 1^{er} janvier 2014 restent soumises aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année du décès;
- b) 110 centimes, par franc et fraction de franc, sur les droits prévus dans la loi sur les droits d'enregistrement, du 9 octobre 1969, à l'exception des amendes. Les actes enregistrés avant le 1^{er} janvier 2014 restent soumis aux centimes additionnels prévus par la loi budgétaire de l'année de leur enregistrement.

Chapitre III Budget administratif

Art. 6 Budget administratif

Le budget administratif de l'Etat de Genève pour 2014 est annexé à la présente loi.

Art. 7 Fonctionnement

¹ Les charges s'élèvent à 7 907 331 762 F et les revenus à 7 907 744 383 F hors imputations internes et subventions redistribuées.

² L'excédent de revenus s'élève à 412 621 F et l'excédent de revenus avant dotations et dissolutions de provisions à 3 478 085 F.

Art. 8 Investissements

¹ Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 722 955 337 F et les recettes à 65 832 500 F, hors prêts ordinaires.

² Les investissements nets s'élèvent à 657 122 837 F.

³ Les dépenses relatives aux prêts ordinaires sont arrêtées à 9 700 000 F et les recettes à 3 477 000 F.

Chapitre IV Dérogations

Art. 9 Cas d'urgence pour une dépense nouvelle

A titre exceptionnel, si des circonstances particulières empêchent absolument le Conseil d'Etat de consulter le Grand Conseil avant d'engager une dépense nouvelle, le gouvernement doit immédiatement, après avoir engagé la dépense, transmettre au Grand Conseil un projet de loi la sanctionnant.

Chapitre V Emprunts

Art. 10 Emprunts

¹ Pour assurer l'exécution du budget administratif, le Conseil d'Etat est autorisé à émettre des emprunts en 2014, au nom de l'Etat de Genève.

² Le Conseil d'Etat peut, en outre, renouveler en 2014 les emprunts venant à échéance ou remboursés par anticipation.

Chapitre VI Garantie de l'Etat

Art. 11 Facturation

¹ La rémunération des engagements de pied de bilan de l'Etat est fixée pour l'année 2014 à 0,125% pour l'ensemble des entités concernées sous réserve du taux de la Banque cantonale de Genève et des Rentes genevoises fixé à 0,081%.

² Le détail de la rémunération des engagements de pied de bilan de l'Etat est le suivant :

Transports publics genevois (TPG)	0,125%
Fondation de l'Ecole internationale de Genève	0,125%
Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)	0,125%
Banque cantonale de Genève (BCGe)	0,081%
Fondation Cité universitaire	0,125%
Haute école de travail social (HETS)	0,125%
Fondation d'aide aux entreprises	0,125%
Rentes genevoises	0,081%

Fondation des parkings (Etoile)	0,125%
Fondation des parkings (Sous-Moulin)	0,125%
Fondation des parkings (Genève-Plage)	0,125%
Fondation des parkings (Alpes)	0,125%
Palexpo SA	0,125%
Fondation pour l'expression associative	0,125%

³ La liste des engagements ci-dessus peut évoluer en cours d'exercice en fonction des engagements décidés par le Conseil d'Etat et/ou le Grand Conseil.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

Projet de budget administratif 2014

en CHF

Projet de budget 2014 Budget 2013 Compte 2012

Fonctionnement

Revenus (hors imputations internes et subventions à redistribuer)	7 907 744 383 F	7 809 956 899 F	8 094 589 488 F
Charges (hors imputations internes et subventions redistribuées)	7 907 331 762 F	7 841 546 846 F	8 554 376 070 F
Résultat net	412 621 F	- 31 589 947 F	- 459 786 583 F

Investissement

Recettes (hors imputations internes)	65 832 500 F	76 532 500 F	38 718 011 F
Dépenses (hors imputations internes)	722 955 337 F	728 664 500 F	714 288 338 F
Investissements nets	657 122 837 F	652 132 000 F	675 570 328 F

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conseil d'Etat de la République et canton de Genève - 19 septembre 2013

Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

Le Conseil d'État a le plaisir et l'honneur de vous présenter le projet de budget 2014. Comme annoncé au printemps, celui-ci est à l'équilibre. Cette option était la seule possible, dès lors que la probabilité de voir les comptes 2013 boucler sur un exercice déficitaire demeure forte à la suite de la décision du Tribunal fédéral concernant l'augmentation des redevances des SIG, qui se solde par une détérioration du résultat de 88 millions.

L'équilibre a pu être atteint sans suppression de prestations, alors que la majorité des cantons suisses ont annoncé des plans d'économie parfois très rigoureux. La raison en est en double : tout d'abord, l'économie genevoise est en phase de récupération des chocs qu'elle a subis en 2008 (crise financière), en 2009 (crise économique) et en 2011 (crise de l'euro). Ensuite, la détérioration brutale des perspectives économiques en automne 2011 et sa répercussion sur le coût de l'assainissement des caisses de pension publiques – qui a littéralement explosé – a conduit à prendre des mesures conséquentes pour les budgets 2012 et 2013, qui portent aujourd'hui leurs fruits.

Il est utile de se remettre dans la situation dans laquelle nous nous trouvons il y a deux ans. La crise de l'euro avait entraîné une baisse brutale des prévisions fiscales sur lesquelles le budget 2012 était fondé. En novembre, lors de la présentation du PFG 2012-2015, le Conseil d'État avait annoncé un certain nombre de mesures visant à réduire les charges et à augmenter les revenus, afin de maîtriser le déficit dans un contexte de dégradation des perspectives conjoncturelles. Mises en œuvre en 2012 et en 2013, ces mesures ont un effet récurrent de 258 millions sur le résultat net.

La réduction cumulée des charges sur les exercices 2012 et 2013 s'élève à 172 millions récurrents :

- Réduction des charges de personnel, des dépenses générales, des indemnités et des aides financières existantes : au total 93 millions pour la réduction de 1% de ces charges en 2012 et 2013, complétée par des mesures supplémentaires à hauteur de 26 millions par le Conseil d'État lors de la préparation du projet de budget 2013.
- Pas d'annuité supplémentaire pour le personnel de l'État en 2012 : 31 millions.
- Mesure supplémentaire d'abaissement du taux des intérêts fiscaux débiteurs introduite dans le budget 2013 : réduction de charges de 20 millions.

L'augmentation cumulée des revenus sur les exercices 2012 et 2013 s'élève à 86 millions récurrents :

- Augmentation de la part du bénéfice de Genève Aéroport : +7 millions.
- Augmentation des tarifs de stationnement : +9 millions.
- Diminution de la commission de perception de l'impôt à la source accordée aux employeurs : 9 millions.
- Mesure supplémentaire d'augmentation du taux des intérêts fiscaux créanciers introduite dans le budget 2013 : augmentation de revenus de 62 millions.

C'est grâce à ces efforts et à l'appui du Grand Conseil lorsqu'une modification légale était nécessaire que nous pouvons voir aujourd'hui, pour un temps, la fin du tunnel.

1.Éléments clés

Le projet de budget 2014 est à l'équilibre. La croissance des charges est contenue à 0,8%. Les revenus progressent de 1,3%. Le total des revenus et des charges du budget 2013 est retraité selon le nouveau modèle comptable de l'État dont les principaux changements sont présentés dans la suite de cet exposé.

en millions de francs			
Le projet de budget 2014 en bref	B 2013	PB 2014	Ecart
Revenus de fonctionnement	7'810.0 *	7'907.7	97.8
Charges de fonctionnement	7'841.5 *	7'907.3	65.8
Résultat net	-31.6	0.4	32.0

* retraité selon le nouveau modèle comptable

Une situation financière assainie mais encore fragile

Le projet de budget 2014 est amélioré par des revenus non-récurrents à hauteur de 62 millions. Pour la troisième et dernière fois, le changement de système du traitement des reliquats – initié en 2012 pour éviter une volatilité artificielle des recettes fiscales – fournit un revenu exceptionnel, qui se monte à 52 millions. Le service des contraventions prévoit en outre un revenu exceptionnel de 10 millions en 2014.

Si le retour à l'équilibre doit être salué, l'endettement perdure. L'autofinancement d'exploitation ne permet toujours pas de couvrir la totalité des dépenses d'investissements nécessaires. La dette de l'État devrait continuer à croître modérément.

Les estimations de revenus fiscaux de ce projet de budget sont fondées sur les prévisions de croissance économique du Groupe de perspective économique (GPE) du mois de juin 2013 et l'enquête menée auprès des entreprises en janvier 2013. Le consensus des analystes a fortement évolué dans le courant de l'été et les prévisions de croissance économique de la Suisse s'avèrent de plus en plus favorables pour les années 2013 et 2014, ce qui pourrait conduire à une révision à la hausse des estimations.

Le Conseil d'État est toutefois conscient que, même si les hypothèses macro-économiques de ce projet de budget peuvent sembler prudentes, les taux de croissance des revenus fiscaux ne sont pas forcément durables et témoignent d'un effet de récupération après deux années médiocres. Pour le long terme (10 ans), le Conseil d'État table sur une croissance moyenne de 1,5% du PIB, qui devrait générer une croissance annuelle moyenne des recettes fiscales de l'ordre de 2,3%.

Autre élément à rappeler : contrairement à ce qui s'est produit entre 2006 et 2011, les écarts (correctifs) entre les budgets et les comptes n'atteindront pas 200 à 300 millions par année, mais devraient se stabiliser au-dessous de 100 millions, les mesures adoptées pour réduire ces écarts ayant porté leurs fruits.

Les perspectives en matière de finances publiques se sont donc nettement améliorées et le plan financier quadriennal laisse espérer des exercices plus confortables. En

Conseil d'Etat de la République et canton de Genève - 19 septembre 2013

revanche, le niveau d'investissements, pour rester financièrement supportable, doit désormais être soigneusement contrôlé.

Plan financier quadriennal 2014-2017

en millions de francs					
PFQ 2014-2017	B 2013	PB 2014	PF 2015	PF 2016	PF 2017
Revenus	7'810 *	7'908	8'103	8'312	8'529
Charges	7'842 *	7'907	8'102	8'277	8'487
Résultat	-32	0	1	36	42

* retraité selon le nouveau modèle comptable

Conséquences du nouveau modèle comptable

Le projet de budget 2014 intègre le passage au nouveau modèle comptable de l'Etat. L'ancien plan comptable harmonisé des collectivités publiques suisses (NMC), en vigueur depuis 1985 à Genève, est remplacé par le nouveau modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2), adopté par la conférence des directeurs cantonaux des finances, et qui doit être mis en œuvre par tous les cantons d'ici à 2015. Le MCH2 comprend un nouveau plan comptable. Le projet de budget a été établi sur cette base, avec des rubriques comptables aux périmètres différents de celles du NMC. Le MCH2 comprend également des recommandations ayant valeur de normes comptables qui ont été intégrées au nouveau modèle comptable de l'Etat, pour autant que celles-ci soient conformes aux normes IPSAS. En effet, les normes internationales de comptabilité publique adoptées dès 2008 par le canton demeurent nettement plus contraignantes que les directives MCH2.

Le passage au nouveau modèle comptable de l'Etat a pour effet de diminuer globalement le total des charges et des produits dans les mêmes proportions, et donc sans influencer le résultat. Par exemple, le total des revenus et des charges du budget 2013 dans le tableau ci-dessus est diminué de 984 millions par rapport au budget voté. Cette forte baisse provient d'un élément exceptionnel au budget 2013. En année "normale", les revenus et les charges seront dorénavant inférieurs de l'ordre de 250 millions par rapport à l'ancien modèle comptable.

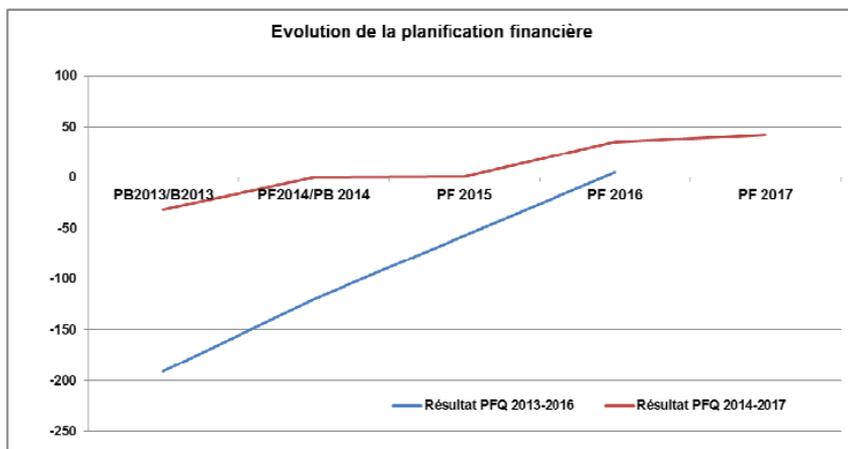
Les trois changements significatifs sont les suivants :

- **Modification du schéma comptable des provisions** : les dotations et utilisations de provisions figurent dorénavant directement dans les natures de charges appropriées (charges de personnel, subventions, etc.). Cette nouvelle présentation vise à représenter l'appréciation financière du risque dans la rubrique de charge effective. Cette modification explique le principal écart à hauteur de 891 millions, montant exceptionnellement élevé en 2013 en raison de la recapitalisation de la caisse de retraite CIA. Hors éléments "exceptionnels", cette modification du schéma comptable des provisions génère un abaissement du total des charges et des revenus de l'ordre de 150 à 200 millions suivant les mouvements de provisions.
- **Subventions non monétaires, location-financement** : les mises à disposition gratuites de terrains, de bâtiments, de services informatiques ou autres ne sont plus comptabilisées dans les charges directes. L'information analytique correspondante figure désormais dans le coût complet des programmes. Le

mécanisme de location-financement, lié à ces subventions non monétaires, mis en place pour les HUG et l'Université depuis 2008 prend fin. Cette réforme comptable a pour effet une diminution du total des charges et du total des revenus de l'Etat de 117 millions au budget 2013. L'ordre de grandeur de cette diminution des revenus et des charges est récurrent.

- **Activation des charges de personnel sur des projets d'investissements :** ces montants sont dorénavant comptabilisés en augmentation des revenus et non plus en diminution des charges. Cette modification a pour effet d'augmenter les charges et revenus de 26 millions au budget 2013. L'ordre de grandeur de cette augmentation des revenus et des charges est récurrent.

2.Évolution de la planification financière



La précédente planification financière (PFQ 2013-2016), publiée en décembre 2012, ne prévoyait un retour à l'équilibre qu'en 2016. Le retour à l'équilibre dès l'exercice 2014 s'explique par une amélioration du résultat de 120 millions, qui provient principalement des éléments suivants :

- Les estimations des revenus fiscaux sont en hausse de 75 millions par rapport aux estimations basées sur la prévision du Groupe de perspectives économiques et au sondage du panel d'entreprises de septembre 2012.
- Par rapport à la précédente planification, les charges diminuent de 36 millions suite aux effets induits par les nombreux départs en PLEND en 2013 (blocage des postes administratifs, baisse du coût moyen de postes) et à la prise en compte du nouveau PL relatif au PLEND. La diminution est aussi liée au transfert des caisses de retraite des magistrats et à la suppression du rattrapage LPP pour l'employeur dans le cadre de la nouvelle CPEG.
- Les économies supplémentaires décidées par le Conseil d'État suite au refus du projet de budget initial 2013 se montent à 26 millions.
- Les hypothèses les plus récentes du niveau de la dette et des taux d'intérêts ont pour effet de diminuer les charges d'intérêts de 26 millions.

Conseil d'Etat de la République et canton de Genève - 19 septembre 2013

- Les émoluments administratifs du service des contraventions sont revus à la hausse suite à l'adaptation du tarif et aux mesures prévues pour récupérer les créances avant prescription (22 millions).

A contrario, certains éléments péjorent la planification pour l'exercice 2014 de décembre 2012 :

- L'absence de redevance supplémentaire des Services industriels de Genève (-30 millions de revenus) suite à l'arrêt du Tribunal Fédéral du 10 juin 2013.
- L'ajustement du budget de l'Hospice général en fonction du montant des prestations constaté au premier semestre 2013 (+24 millions).
- L'augmentation des amortissements de 18 millions en raison d'un niveau plus élevé qu'attendu des investissements de renouvellement et de la mise en service d'actifs plus tôt que prévu dans la planification initiale.

Le Conseil d'Etat a réussi à maintenir l'allocation de nouvelles ressources sur les politiques publiques définies comme prioritaires dans le PFQ 2013-2016 (formation, vieillissement, sécurité et mobilité), malgré l'augmentation imprévue des dépenses sociales, un niveau plus élevé des amortissements et la perte de certains revenus escomptés. Ce résultat a pu être obtenu principalement grâce à l'augmentation des revenus fiscaux, mais également aux efforts consentis sur les charges de fonctionnement de l'administration. Sans renoncer à ses objectifs, le Conseil d'Etat a freiné la croissance des charges en adaptant la planification de ses projets.

3. Contexte conjoncturel

Le Conseil d'Etat tient à rappeler que les conditions-cadres dans lesquelles évolue l'économie de notre canton sont en train de se transformer radicalement. La place financière genevoise, qui a très bien résisté à la crise jusqu'à présent, s'est adaptée avec succès à la remise en cause du secret bancaire (entraide administrative), au renforcement du dispositif contre le blanchiment d'argent, aux nouvelles exigences en matière de fonds propres (Bâle III) et à la législation visant à réduire les risques systémiques liés aux grandes banques suisses (too big to fail). L'OCDE, avec le soutien du G20, impose l'échange automatique des informations comme le nouveau standard international. Dans ce contexte particulier, le secteur financier, qui a été l'un des plus puissants moteurs de la croissance dans notre canton, devrait entrer dans une longue phase de consolidation.

De même, l'abolition programmée des statuts fiscaux cantonaux empêchera toute implantation d'entreprises d'une taille significative, tant que la Suisse et le canton de Genève n'auront pas adopté une nouvelle législation leur permettant de conserver leur attractivité, dans le strict respect des règles internationales qui sont également en train de se durcir.

Dans ces conditions, et compte tenu du cours toujours très élevé du franc suisse, le taux de croissance moyen de l'économie devrait s'établir plus près de 1,5% que de 2% avec des variations conjoncturelles qui pourraient être marquées.

Loin de constituer un scénario catastrophe, ce ralentissement peut être l'occasion pour notre canton de rattraper le retard pris dans la construction de logements et le développement des transports publics à l'échelle du Grand Genève. La perspective de ce ralentissement et les risques toujours présents d'une nouvelle crise à l'échelle mondiale nous contraignent à revanche à faire preuve de prudence dans la planification financière.

Conseil d'Etat de la République et canton de Genève - 19 septembre 2013

Scénario de croissance modérée

Le budget 2014 est fondé sur des prévisions publiées en juin 2013 par le Groupe de perspectives économiques (GPE) sur les PIB suisse et genevois, l'inflation, les taux d'intérêts et le niveau du chômage. Ces prévisions tablent sur un scénario de reprise économique modeste en 2013 (1,5%), avec une consolidation en 2014 (2%).

Ce dernier chiffre est relativement élevé et s'explique par un effet de récupération après deux années moins favorables (1% en 2012 et 1,5% en 2013). Les prévisions du GPE indiquent également qu'après des années d'inflation nulle ou négative, les prix devraient repartir à la hausse sous le double effet de la reprise dans les pays développés et d'un retour à la normale du taux de change entre le franc suisse et, respectivement, le dollar et l'euro. Les taux d'intérêts devraient également connaître une hausse significative à mesure que la reprise s'affirmera dans les pays de l'OCDE, puisque les banques centrales mettront fin à des politiques particulièrement accommodantes (taux directeurs proches de zéro).

Prévisions du GPE (été 2013)	2013	2014
PIB CH	1,5%	2%
PIB GE	1,7%	2%
Inflation GE	0%	0,4%
Chômage GE	5,4%	5,4%
LIBOR CHF à 3 mois	0,1%	0,1%
Oblig. Conf. à 10 ans	0,9%	1,1%

Timide reprise économique en vue

À l'heure où le Conseil d'Etat présente son projet de budget, les derniers chiffres publiés confirment la forte probabilité d'une reprise modérée au niveau mondial. Aux États-Unis, la croissance s'accélère: au 2e trimestre, le PIB s'est accru de 2,5% en rythme annualisé. La zone euro est globalement sortie de récession au 2e trimestre (0,3%), après dix-huit mois successifs de repli. En revanche, les pays émergents rencontrent des difficultés qui laissent augurer une croissance plus modérée.

L'économie suisse, quant à elle, demeure robuste malgré les difficultés persistantes que rencontre l'Union européenne. Le PIB national a progressé de 0,6% au premier trimestre 2013 et de 0,5% au 2e trimestre, après avoir déjà augmenté lors des deux derniers trimestres de l'année 2012. Cette bonne tenue provient essentiellement de la solidité du marché intérieur, qui profite de plusieurs facteurs favorables: progression de l'emploi, hausse des revenus réels, immigration continue et bas niveau des taux d'intérêts.

En 2013, la croissance genevoise sera probablement légèrement supérieure à celle de l'économie suisse, grâce notamment à la demande en provenance d'Asie et des États-Unis. Tel ne devrait toutefois pas être le cas en 2014. Notre canton est en effet plus exposé à l'impact des nouvelles régulations internationales encadrant l'activité bancaire et aucune implantation de nouvelle entreprise multinationale d'importance significative

Conseil d'Etat de la République et canton de Genève - 19 septembre 2013

n'est à attendre. On notera que l'indicateur synthétique avancé LEA-PICTET-OCSTAT (LPO), qui anticipe la conjoncture économique des six à neuf prochains mois, s'est légèrement replié en juin alors qu'il avait progressé depuis le mois de mars. Après avoir connu des mouvements amples et brusques au cours des quatre années précédentes, le LPO évolue depuis fin 2011 sans variations très significatives.



Situations contrastées dans les secteurs exportateurs

Pour 2013, les indicateurs et informations disponibles confirment l'hypothèse d'une croissance modérée à Genève. Seules l'**horlogerie et bijouterie** connaissent une situation florissante. Les exportations horlogères tendent à se stabiliser à un haut niveau, tandis que la bijouterie continue de croître à un rythme soutenu. Ces deux branches représentent plus des trois quarts de la valeur des exportations du canton. L'**hôtellerie** est entrée dans une phase d'amélioration après une année 2012 morose et les perspectives y sont positives. Dans le secteur **banque et finance**, l'appréciation des professionnels s'est notablement améliorée depuis fin 2012. La situation bénéficiaire a évolué favorablement au 2^e trimestre 2013 mais les perspectives demeurent prudentes. Concernant le **négoce de matières premières**, les prévisions sont réservées pour l'année en cours et pour le court terme. La force du franc pèse sur les bénéfices et l'évolution de la situation au Proche-Orient constitue un risque et un facteur d'incertitude.

Trois branches économiques ne génèrent plus de croissance. Les **QG de multinationales** sont confrontés aux effets négatifs du cours élevé du franc et de l'atonie de l'économie internationale. Le développement de la **Genève internationale** est durablement entravé par les restrictions budgétaires des pays-membres, et les retombées économiques sont réduites par le franc fort. Les exportations de la **chimie** accusent une baisse sensible depuis douze mois et les marges restent sous pression.

Évolutions divergentes sur le marché local

À Genève, comme dans le reste de la Suisse, la croissance devrait être portée par la demande intérieure. La **population** croît rapidement (1,3% entre juillet 2012 et juillet 2013), l'**emploi** progresse à un rythme satisfaisant (1,4% au 2^e trimestre en glissement annuel) et l'indicateur avancé (5 points) annonce une forte accélération au cours des prochains trimestres. La **masse salariale** a augmenté de 2,3% au 2^e trimestre en variation annuelle. Quant au **chômage**, il reste stable pour l'heure.

Comme dans les secteurs exportateurs, la situation et les perspectives de l'économie domestique varient considérablement. Les entrepreneurs de la **construction** sont satisfaits de la marche de leurs affaires depuis le début l'été et demeurent plutôt confiants pour la suite de l'année. Sur le **marché immobilier**, les affaires ont

Conseil d'Etat de la République et canton de Genève - 19 septembre 2013

légèrement fléchi au 2^e trimestre, après avoir enregistré des niveaux élevés lors des quatre trimestres précédents. Dans les **autres branches des services**, qui regroupent un nombre important d'entreprises et d'emplois, la situation est globalement bonne depuis le début de l'année. Pour la **restauration et le commerce détail**, en revanche, les affaires restent insatisfaisantes et aucune amélioration n'est en vue.

4.Revenus

Revenus fiscaux

La projection des recettes fiscales fait état d'une augmentation de 185 millions de francs par rapport au budget 2013 (+3%). Elle s'appuie, pour les recettes des personnes physiques, sur le scénario conjoncturel de juin du Groupe de perspectives économiques (GPE), tablant sur une croissance du PIB Suisse de 1,5% en 2013 et 2% en 2014.

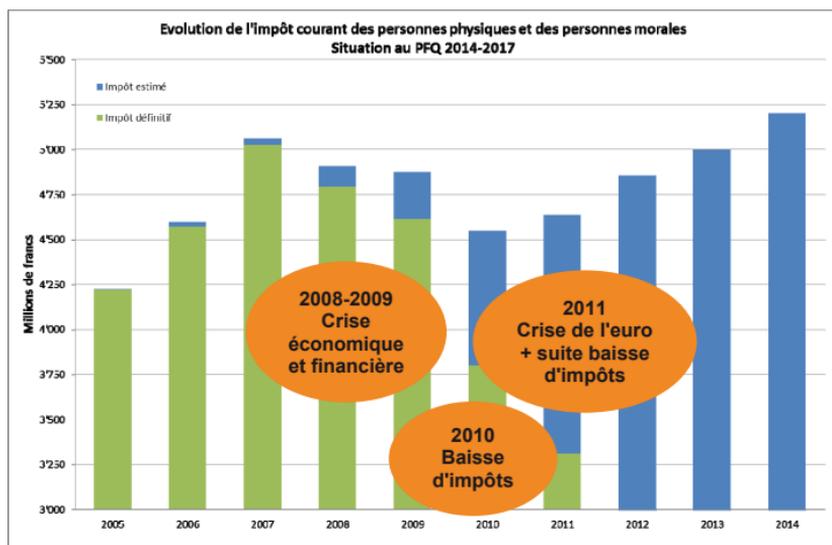
S'agissant des personnes morales, l'augmentation des recettes fiscales découle des résultats d'un sondage portant sur l'année 2013, réalisé en janvier dernier auprès des plus grandes entreprises de la place représentant près de 50% de la masse fiscale.

	C 2012	B 2013	PB 2014	en millions CHF	
				Ecart PB 2014 - B 2013	
Personnes physiques (PP)	3'915.2	3'854.6	3'968.4	+113.8	+3.0%
Personnes morales (PM)	1'354.5	1'311.6	1'368.6	+57.0	+4.3%
Part cantonale aux recettes fédérales	422.8	433.7	440.5	+6.8	+1.6%
Impôts immobiliers	479.1	436.8	451.0	+14.2	+3.3%
Droits de successions et donations	104.8	116.5	108.0	-8.5	-7.3%
Impôt sur les véhicules routiers et les bateaux	100.8	102.5	104.5	+2.0	+2.0%
Autres impôts	30.1	16.0	16.0	+0.1	+0.6%
Total Impôts, taxes et droits	6'407.3	6'271.6	6'457.1	+185.4	+3.0%

L'impôt sur les personnes physiques progresse de 114 millions (+3,0%) par rapport au budget 2013. Il regroupe l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune et l'impôt à la source, estimés selon les méthodes présentées sous le programme M01. La prévision sera mise à jour pour tenir compte des pronostics du GPE de septembre en matière de PIB.

L'impôt sur les personnes morales se situe à 57 millions (+4,3%) au-dessus du budget 2013. Cette projection sera actualisée cet automne à l'aide des résultats qui ressortiront du dernier questionnaire envoyé aux entreprises. Celui-ci portera, pour la première fois, également sur l'année 2014.

Conseil d'Etat de la République et canton de Genève - 19 septembre 2013



Concernant l'évolution des impôts courants dans la durée, on relèvera qu'après la croissance extravagante des années 2006-2007, les recettes ont baissé sous l'effet de la crise économique et financière en 2008 et 2009, puis plus nettement encore en 2010 à la suite de la baisse d'impôt en faveur des familles massivement acceptée par le peuple. La croissance a repris timidement en 2011 du fait de l'entrée en vigueur de la deuxième phase de la baisse d'impôts et de la crise de l'euro, pour ensuite reprendre sa marche ascendante en 2012 et 2013.

La part cantonale aux recettes fédérales augmente légèrement par rapport au budget 2013 (7 millions; soit +1,6%). Les recettes fédérales sont, pour l'essentiel, constituées de l'impôt fédéral direct des personnes physiques et des personnes morales, de l'impôt anticipé et de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Les impôts immobiliers augmentent de 14 millions (+3,3%), tandis que les droits de successions et donations reculent de 9 millions (-7,3%). Ces derniers se fixent à 108 millions, ce qui constitue vraisemblablement le nouveau socle.

Les impôts sur les véhicules routiers et les bateaux augmentent modérément (2 millions de francs, soit +2%) et les autres impôts (impôts sur les chiens et impôt sur les casinos) demeurent stables à 16 millions. Pour ces derniers, la baisse notable par rapport aux comptes 2012 est liée à la suppression du droit des pauvres ayant pris effet le 1er janvier 2013.

Autres revenus

Par rapport au budget 2013, les revenus non fiscaux diminuent de 87 millions en 2014. En effet, le budget 2013 comportait une dissolution exceptionnelle de provisions (-69 millions), qui était la conséquence de la réévaluation des biens immobiliers transférés à la CPEG. La deuxième cause de cette diminution est l'absence de budgétisation d'une redevance supplémentaire des Services industriels de Genève (-30 millions). Au service des contraventions, les émoluments administratifs augmentent de 21 millions, dont 10 millions non récurrents, suite à l'adaptation du tarif et aux efforts de récupération des créances. Les revenus du patrimoine diminuent globalement de 13 millions (-5 millions pour les dividendes de la Banque cantonale de Genève). Les revenus du contentieux

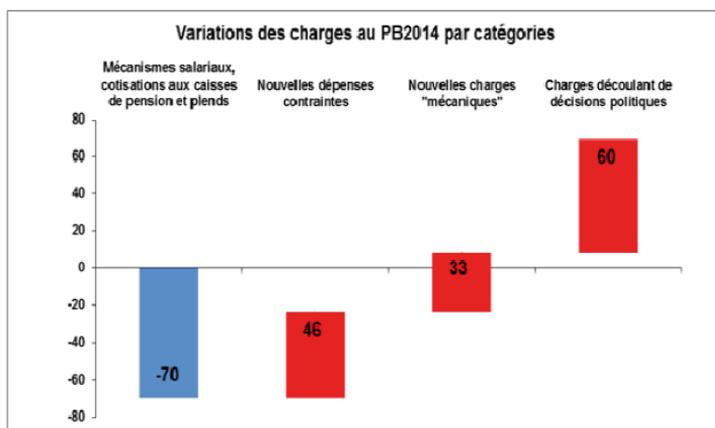
pécuniaire poursuivent leur baisse (-10 millions) en raison de la cession progressive des actifs résiduels de l'ex-fondation de valorisation de la Banque cantonale. Inversement, les intérêts fiscaux suivent la progression des recettes fiscales et augmentent de 6 millions. L'ouverture de l'établissement Curabilis génère un revenu de 8 millions avec les placements facturés aux autres cantons.

5. Les charges

Le projet de budget 2014 prévoit un total de 7'907 millions de charges, en augmentation de 0,8% (66 millions) par rapport au budget 2013. Cette croissance modérée est facilitée par la baisse des charges de personnel et la bonne maîtrise des charges directement contrôlées par le Conseil d'État.

Pour le budget 2013, le Conseil d'État ne disposait pas des moyens financiers nécessaires pour allouer des ressources supplémentaires aux politiques publiques prioritaires. Il avait donc réduit certaines dépenses existantes de manière à recréer une marge de manœuvre minimale. Pour le budget 2014, en revanche, la croissance des charges a pu être maîtrisée en ralentissant le déploiement de certains projets. Les objectifs ne sont pas remis en cause, mais leur mise en œuvre se fera un rythme un peu plus lent que souhaité. Le Conseil d'État n'a pas pu, par exemple, répondre d'emblée à tous les besoins de la Cour des Comptes : il lui a octroyé 0,5 million de francs supplémentaires alors que la Cour estimait ses besoins à 1,4 million. Cela étant, l'enveloppe allouée aux politiques publiques prioritaires s'établit à 60 millions de francs.

D'autre part – comme cela était d'ailleurs prévu dans la planification financière précédente – le Conseil d'État n'a pas été en mesure d'intégrer à ce stade le coût d'une annuité dans le budget. L'évolution de la conjoncture laissant espérer que l'estimation fiscale actualisée sera plus élevée que celle figurant dans ce projet de budget, le Conseil d'État prendra une décision définitive au mois d'octobre. Il ne déposera donc pas dans l'immédiat un projet de loi visant à la suspension de l'annuité.



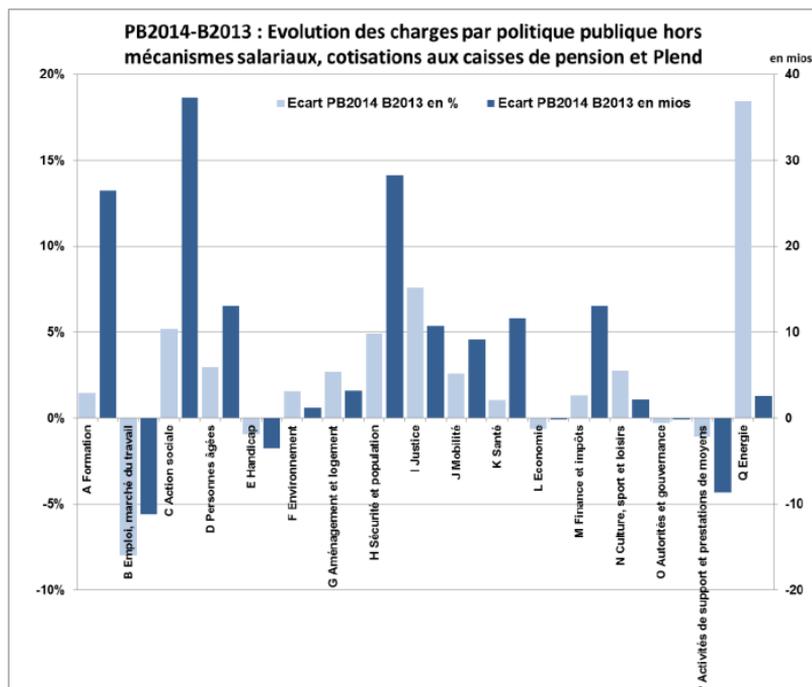
Le graphique ci-dessus met en évidence les mécanismes par lesquels la croissance des charges a pu être maintenue à un niveau très bas.

- **Mécanismes salariaux et charges sociales** : par rapport à 2013, les charges de personnel diminuent spectaculairement sous l'effet de la baisse de 46 millions des coûts du PLEND (exceptionnellement élevés en 2013 suite à

l'assainissement des caisses de pension et l'inquiétude suscitée par les propositions de suppression du PLEND) et des effets du nouveau PLEND. Le rattachement des conseillers d'État, des magistrats de la Cour des comptes et du Pouvoir judiciaire à la CPEG génère une diminution de 13 millions des charges en 2014. À ces éléments, il faut ajouter la non indexation des traitements (pas d'inflation attendue à l'heure actuelle), la suspension de l'annuité, l'augmentation des cotisations caisses de retraites et allocations familiales, le blocage puis la réduction du coût moyen des postes, suite aux nombreux départs en 2013.

- **Nouvelles dépenses «contraintes»** : elles sont ainsi nommées parce que l'État a une obligation légale envers un tiers et doit s'en acquitter quelle que soit sa situation financière. La hausse de 46 millions est principalement imputable aux prestations sociales (+37 millions), en particulier à l'ajustement des prestations d'assistance sociale de l'Hospice général (+24 millions). Les subsides aux assurés à ressources modestes augmentent de 5 millions et les prestations complémentaires familiales de 4 millions suite à l'augmentation du nombre de bénéficiaires.
- **Nouvelles charges «mécaniques»** : l'augmentation des amortissements (+12 millions) et de la péréquation financière intercantonale (+11 millions) constituent l'essentiel de la hausse de cette catégorie. Les amortissements augmentent en raison du niveau soutenu des dépenses de renouvellement et des mises en service de nouveaux ouvrages. Les charges «mécaniques» comprennent également celles qui découlent des recettes fiscales, dont les constitutions de provisions fiscales (+5 millions) et la compensation versée aux communes frontalières (+6 millions). Inversement, les charges d'intérêts de la dette baissent de 9 millions.
- **Dépenses nouvelles découlant de décisions politiques** : de nouveaux moyens conséquents ont été octroyés aux politiques publiques prioritaires (voir le chapitre suivant).

Les priorités du budget 2014



Le graphique ci-dessus combine les progressions en millions de francs avec les croissances en pourcent. Il est fondé sur les progressions hors effets liés à la rémunération (PLEND, cotisations aux caisses de pension, mécanismes salariaux, etc.). Il résume très bien les contraintes qui doivent être prises en compte lors de l'élaboration du budget et les priorités fixées par le Conseil d'Etat pour les dépenses qui sont sous son contrôle.

Parmi les contraintes, on mentionnera en particulier la très forte augmentation des dépenses liées à l'action sociale (+37 millions) qui s'explique principalement par une dotation insuffisante lors de l'élaboration du budget 2013. On notera que sur les sept premiers mois de 2013, les dépenses sociales qui ont explosé à la suite de la crise économique et de la nouvelle loi fédérale sur le chômage (LACI) ne se sont toujours pas stabilisées, même si leur croissance est moins forte que les années précédentes.

Quant aux priorités fixées par le Conseil d'Etat, elles sont connues de longue date : renforcer la qualité du système de formation, allouer les moyens nécessaires pour faire face au vieillissement de la population, améliorer la sécurité et faciliter la mobilité par le développement des transports publics.

Conseil d'Etat de la République et canton de Genève - 19 septembre 2013

Renforcer la qualité du système de formation

Le budget 2014 permet la mise en œuvre des réformes scolaires de l'enseignement obligatoire plébiscitées par le peuple genevois.

- 7 millions ont été débloqués pour l'introduction du mercredi matin à l'école primaire (septembre 2014) et dans l'enseignement spécialisé, ainsi que la mise en place des moyens d'enseignement liés au projet HarmoS.
- La dernière étape de la réforme du cycle d'orientation génère un accroissement de charges de 3 millions en 2014.

Le Conseil d'Etat a également attribué des moyens supplémentaires à d'autres programmes:

- Pour l'enseignement post-obligatoire, une augmentation de 2 millions résulte de l'effet décalé des postes accordés en 2014.
- La croissance des charges de la formation professionnelle et continue des adultes s'élève à 2 millions.
- Pour l'Université, le budget est conforme à la convention d'objectifs avec l'institution (+3 millions en 2014). De surcroît, le Conseil d'Etat s'est engagé à financer la location par l'Université d'une partie des locaux de l'ancien bâtiment de Merk Serono, ce qui était une condition de la réalisation de l'ambitieux projet Campus Biotech.
- 1 million est consacré à l'extension du foyer d'accueil de Mancy.

Allouer les moyens nécessaires pour faire face au vieillissement de la population

En 2040, une personne sur cinq aura plus de 65 ans à Genève et le nombre des personnes de plus de 80 ans aura doublé. Cette tendance démographique durable induit des besoins considérables en matière d'ouverture d'EMS, de soins à domicile et hospitaliers. Plus généralement, elle aura des répercussions importantes sur les coûts de la santé, l'allongement de l'espérance de vie s'accompagnant d'une forte croissance des maladies chroniques et dégénératives.

Cette année, l'accent a été mis sur l'aide à domicile (+2,7 millions/25 postes), la progression du nombre lits d'EMS (59 nouveaux) et l'augmentation des prestations complémentaires AVS (+11,9 millions) ainsi que les programmes cantonaux concernant Alzheimer et les soins palliatifs.

Améliorer la sécurité

L'effort a été principalement consacré à la police et à l'office cantonal de détention qui se voient attribuer des moyens supplémentaires à hauteur, respectivement, de 9 et de 12 millions. La police est dotée de 52 ETP supplémentaires afin de permettre principalement l'engagement de personnel administratif en vue de remettre des policiers sur le terrain, ainsi que pour renforcer le domaine de la détention administrative. Par ailleurs, l'ajustement des émoluments du service des contraventions génère une augmentation de provision.

Dans le domaine de la détention et mesures d'accompagnement, des moyens supplémentaires à hauteur de 170 ETP sont prévus pour permettre l'ouverture de Brenaz +100, la mise à niveau de la sécurité dans les établissements de détention, l'amélioration de l'accompagnement des délinquants pendant et après la détention, ainsi que le renforcement de la direction générale. Il convient de préciser que le département de la sécurité a su se doter de moyens supplémentaires, dans les domaines prioritaires,

Conseil d'Etat de la République et canton de Genève - 19 septembre 2013

non seulement par l'obtention de ressources nouvelles, mais également par le biais de réorganisations internes visant à une meilleure efficacité.

S'agissant du Pouvoir judiciaire, l'augmentation des charges de fonctionnement (+15 millions) est notamment lié à l'évolution de dépenses générales directement induites par l'instruction des procédures pénales (assistance judiciaire pénale; expertises, contrôles téléphoniques et autres dépenses métier) et à la première étape du renforcement de la filière pénale, indispensable pour permettre aux juridictions concernées d'accomplir leur mission sous l'empire du nouveau droit de procédure.

Ces moyens permettront principalement de financer le traitement des 8 nouveaux procureurs et de leurs 14 collaborateurs recrutés dès 2013 (L 11099 votée en mars 2013 par le Grand Conseil). Ils permettront également de débiter, de manière échelonnée, courant 2014, le renforcement du Tribunal pénal, maillon suivant de la chaîne pénale. Enfin, le transfert des charges afférentes à la prévoyance professionnelle des magistrats dans le budget du PJ suite à l'intégration de ceux-ci dans la CPEG induit un coût proche de 5 millions.

Faciliter la mobilité par le développement des transports publics.

L'effort en faveur de la mobilité passe aujourd'hui principalement par la politique d'investissements (CEVA notamment). Ces derniers ont toutefois une conséquence sur le budget de fonctionnement. La mise en service de nouveaux actifs, en particulier les lignes de tramways, génère une augmentation de 4 millions des amortissements. Les 2 millions d'indemnités versées aux riverains dans les cadres des chantiers de construction et diverses mesures d'accompagnement des projets de génie civil qui figuraient jusqu'à présent dans le compte d'investissement sont maintenant inscrites dans le fonctionnement à la suite d'une recommandation de l'ICF.

La subvention destinée au TPG continue de croître dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de prestations 2011-2014 (+3 millions), tenant compte d'une nouvelle compression budgétaire de 5 millions s'ajoutant à celles appliquées en 2012 et 2013. Enfin, deux millions supplémentaires sont attribués à la Ville de Genève pour l'entretien des routes à caractère cantonal.

6. Stabilisation des investissements

en millions de francs			
Le projet de budget 2014 en bref	B 2013	PB 2014	Ecart
Dépenses d'investissement	729	723	-6
Recettes d'investissement	77 *	66	-11
Investissements nets	652	657	5

* selon nouveau modèle comptable

Le niveau d'investissement du projet de budget, proche de celui du budget 2013, confirme la volonté exprimée par le Conseil d'Etat de stabiliser les investissements à un niveau élevé mais financièrement supportable pour le canton. Les efforts se poursuivent donc dans un cadre plus contraignant, afin de contrôler l'évolution de la dette et les charges de fonctionnement découlant de la mise en service des nouveaux investissements. Le Conseil d'Etat s'oriente vers une sélection accrue des dépenses de

Conseil d'Etat de la République et canton de Genève - 19 septembre 2013

renouvellement et une concentration des efforts sur les infrastructures incontournables pour le développement du Grand Genève.

L'augmentation graduelle du niveau des investissements s'explique par la volonté du Conseil d'Etat d'entretenir convenablement son patrimoine immobilier et ses routes, ainsi que de démarrer trois réalisations urgentes: le collège de Frontenex, la prison "Brenaz + 100" et la prison de Pré-Marquis (Brenaz III).

Les autres dépenses sont pour l'essentiel relatives à des chantiers dont les travaux ont déjà commencé. L'Etat continue donc consacrer des sommes importantes à l'amélioration et à l'entretien de ses infrastructures. Un effort de priorisation entre les différents projets est toutefois impératif pour tenir compte de la capacité d'autofinancement et le Conseil d'Etat a procédé à ces arbitrages dans le cadre du plan décennal des investissements.

En 2014, les principaux investissements concerneront la mobilité (poursuite du chantier CEVA, démarrage du chantier du dépôt TPG « En Chardon », achèvement de la traversée de Vézenaz, prolongement des réseaux de trams), la santé et la recherche universitaire (poursuite du second-œuvre du CMU, démarrage de la phase 3.3. de la maternité, poursuite de la construction du bâtiment de la Haute école de gestion à Battelle prévu pour une inauguration en 2015) et la sécurité (achèvement de Curabilis, agrandissement de la prison de Brenaz -achèvement prévu en 2015-, démarrage des études pour la future prison de Pré-Marquis). »

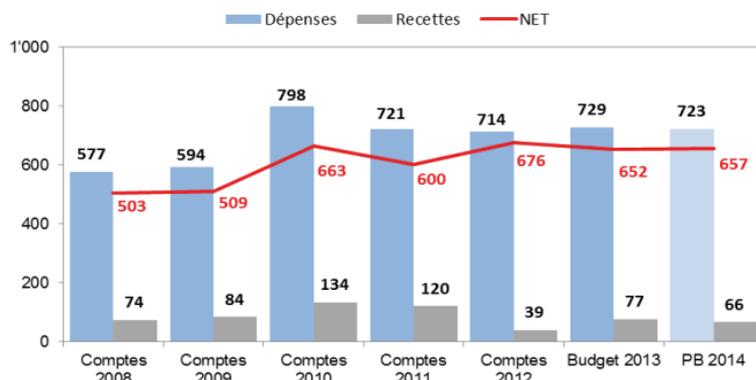
Dix projets d'investissements représentent 51% des dépenses totales. Ils s'inscrivent dans les priorités actuelles en matière d'investissement.

Politique publique	Libellé Loi	N° Loi	PB 2014 en millions	% dépenses totales
Mobilité	Liaison CEVA	8719 - 10444	95	13%
Santé	HUG Bâtiment des lits 2 (BDL2) - construction	10703	52	7%
Sécurité	Brenaz +100 - construction	11272	46	6%
Logement	Logement d'utilité publique (LUP) - achats et dotations	10008	45	6%
Mobilité	Dépôt TPG En Chardon	10834	30	4%
Formation	CMU 5ème étape - construction	9995	25	3%
Santé	HUG maternité 3ème étape - construction	10667	21	3%
Formation	CMU 6ème étape - construction	10822	21	3%
Formation	HEG Batelle - bâtiment B - construction	10516	20	3%
Sécurité	Pré-Marquis (Brenaz III) - étude	11254	12	2%
Total PB2014			367	51%

Conseil d'Etat de la République et canton de Genève - 19 septembre 2013

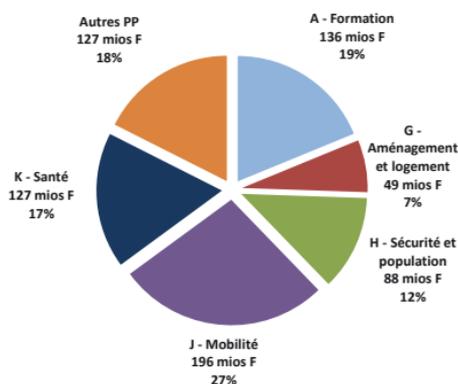
Évolution des investissements

(hors location-financement, transferts d'actifs et prêts ordinaires) – en millions de francs



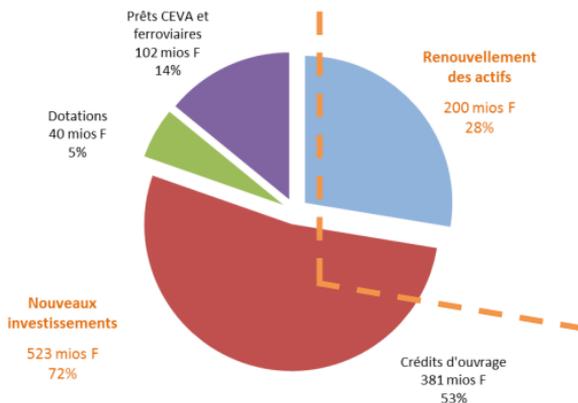
Répartition des dépenses par politique publique

Près de 82% des investissements se concentrent sur cinq politiques publiques : la *Mobilité* (27%), la *Formation* (19%), la *Santé* (17%), la *Sécurité* (12%) et l'*Aménagement et le logement* (7%).



En termes d'investissements, la mise en œuvre de la planification pénitentiaire débutera avec l'ouverture de Curabilis en 2014, et se poursuivra les années suivantes avec notamment l'ouverture de la Brenaz +100 en 2015 et de Pré-Marquis en 2017, dont les PL ont été déposés.

Répartition des dépenses par catégorie d'investissement



Le Conseil d'État a choisi de maintenir les investissements de renouvellement du patrimoine existant à un niveau de 200 millions en 2014. Les principales rénovations de bâtiments feront l'objet de crédits d'ouvrages spécifiques dès 2015.

Le projet de budget 2014 est composé à 95% de lois votées ou de projets de loi déposés au Grand Conseil. Le solde correspond aux engagements prévisibles qui n'ont pas encore de base légale (centre de rapatriement au terminal 2 de l'aéroport de Genève-Cointrin, rénovation de la salle du Grand Conseil, réalisation d'un centre pour la coopération mondiale sur le domaine de Penthes, contribution spécifique transfrontalière). Des dépenses ne pourront être engagées sur ces objets qu'après approbation des projets de lois spécifiques par le Grand Conseil.

Autofinancement des investissements non assuré

Pour la période couverte par le plan financier quadriennal 2014-2017, les investissements planifiés ne sont pas entièrement autofinancés. L'insuffisance de financement se monte à 130 millions par an en moyenne pour un taux de réalisation de 85%, plus élevé que les taux de réalisation observés ces dernières années (environ 75%). On estime que le taux de réalisation devrait en effet augmenter car les principaux investissements sont concentrés sur des projets en cours de réalisation. Sur cette base, l'insuffisance de trésorerie provoquerait une augmentation de la dette d'un demi-milliard de francs à moyen terme.

Afin de financer ce niveau d'investissement, relativement élevé par rapport aux décennies précédentes, il serait dès lors nécessaire de présenter un résultat de fonctionnement de plus de 100 millions pour le budget 2014.

7.Évolution de la dette

À fin 2013, le niveau de la dette sera dans tous les cas de figure supérieur à 12,5 milliards et pourrait même légèrement dépasser la barre des 13 milliards, retrouvant ainsi un niveau comparable à celui de 2006. L'exercice 2013 ayant débuté avec une dette de 11.9 milliards, l'augmentation de l'endettement est la conséquence directe de la recapitalisation des caisses de pension (versement de plus de 600 millions en décembre 2013) et de l'insuffisance d'autofinancement des investissements. En 2014, la dette devrait continuer à croître modérément, toujours en fonction de l'insuffisance d'autofinancement estimée à une centaine de millions. Cette projection est basée sur un taux de réalisation des investissements de 85%.

L'expérience montre que les prévisions en matière de dette sont empreintes d'incertitude puisque fondées uniquement sur l'autofinancement d'exploitation et les investissements nets projetés. Dans les faits, les variations de la dette sont fortement influencées par les variations du besoin en fonds de roulement (variation des créances fiscales et dettes courantes), dont les effets ne sont pas tous maîtrisables par l'administration (paiements des contribuables, compte courant de la Confédération). Ces variations ont par exemple eu pour effet une augmentation de la dette de 463 millions en 2012 et une diminution de 841 millions durant le premier semestre 2013.

L'évolution prévisible est quoi qu'il en soit préoccupante et justifie largement la décision du Conseil d'Etat de plafonner le volume des investissements. Les nouvelles dispositions légales proposées par le Conseil d'Etat dans le cadre de l'examen par la commission de contrôle de gestion du projet de loi sur la gestion administrative et financière (sur lequel le Grand Conseil se prononcera très prochainement) devraient permettre d'éviter une perte de contrôle de la dette. L'une de ces dispositions stipule que lorsque cette dernière atteint un montant supérieur à 12,5 ou 13 milliards (selon la variante retenue), seuls les crédits d'ouvrages urgents pourront être adoptés par le Grand Conseil, pour autant que 51 députés les approuvent.

8.Conclusion

L'éclatement de la crise de l'euro en 2011 a amené le Conseil d'État à prendre des mesures et à proposer des projets de lois au Grand Conseil, qui ont permis d'améliorer le résultat de 258 millions de francs. Cette économie a permis de faire face aux dépenses contraintes et mécaniques, tout en préservant une petite marge de manœuvre pour les projets prioritaires. La robustesse de l'économie genevoise et un patient travail d'arbitrage permet aujourd'hui au Conseil d'État de vous présenter un budget 2014 à l'équilibre, sans réduire les prestations mais en ralentissant la croissance des dépenses dans les secteurs prioritaires.

L'équilibre reste fragile. Le résultat est amélioré par soixante millions de recettes non récurrentes. Le temps des correctifs d'estimations fiscales venant améliorer le budget à hauteur de 200 ou 300 millions de francs est bien terminé. Il est évident, en outre, que lorsque le budget est défini en fonction des moyens disponibles, il y a peu de d'espoir d'obtenir des non dépensés en fin d'année.

Le plus inquiétant est peut-être le niveau des investissements, qui induisent une nouvelle augmentation de la dette en 2014. Les chantiers déjà ouverts représentent la majeure partie des crédits d'ouvrage planifiés. La marge de manœuvre est dès lors très étroite et il est peu probable qu'au cours des années à venir, le Conseil d'État puisse tenir le plafond des 700 millions, à moins de renoncer à des réalisations urgentes et

Conseil d'Etat de la République et canton de Genève - 19 septembre 2013

importantes. C'est donc bien la question de l'endettement qui reste aujourd'hui préoccupante.

Le poids des intérêts de la dette est encore supportable, puisque le compte financier est légèrement bénéficiaire, mais il est facile de se rendre compte que l'on s'approche d'une ligne rouge à ne pas franchir. Dans le droit fil des travaux de la Constituante, le Grand Conseil votera très prochainement sur des dispositions légales qui limiteront le volume des investissements lorsque la dette croîtra trop rapidement. Ces mesures sont contraignantes, mais elles laissent le Grand Conseil arbitrer en dernier recours entre les objectifs financiers et les besoins urgents de notre canton. Pour peu que le Grand Conseil se rapproche des propositions formulées par le département des finances, Genève pourrait éviter non seulement des déficits successifs mais aussi une augmentation déraisonnable d'une dette déjà bien lourde à porter.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de réserver un bon accueil au projet de loi établissant le budget administratif de l'État de Genève pour l'exercice 2014.

*Le Conseil d'État
de la République et canton de Genève*